

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 72-74, rue Denfert Rochereau à Lyon 4° et appartenant à la SCI 74 Denfert Rochereau, représentée par la SA Diagonale.

Cette parcelle, nécessaire à l'élargissement de la rue Denfert Rochereau, représente une superficie de 130 mètres carrés et est cadastrée sous le numéro 234 de la section AS.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'acquisition de ce terrain est acceptée à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 698-384-96-00410 du 6 mars 1997 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 698-384-96-00410 du 6 mars 1997 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,